



Juin 2023

Une résolution soumise par la Ville de North Chicago



Protéger les Grands Lacs de la carpe envahissante

ATTENDU QU'UNE croissance de la population de carpes envahissantes est une menace pour la santé écologique et économique des Grands Lacs et de leurs affluents puisqu'elle met en péril les populations de poissons locales, mine les industries et en perturbe les activités récréatives qui dépendent de ces ressources en eau douce ; et

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent se consacre depuis longtemps à la protection des Grands Lacs contre la carpe envahissante, cette question demeurant une priorité absolue pour les communautés riveraines de l'ensemble des Grands Lacs ; et

ATTENDU QUE le Chef des ingénieurs de l'armée américaine a soumis au Congrès américain en mai 2019 un rapport recommandant le Projet Interbassins de Brandon Road, y compris l'installation d'une série de contrôles structurels par le corps des ingénieurs de l'armée américaine (*U.S. Army Corps of Engineers, USACE*) à l'écluse et au barrage de Brandon Road près de Joliet, en Illinois, afin d'entraver la migration des carpes envahissantes du bassin du fleuve Mississippi vers les Grands Lacs ; et

ATTENDU QUE l'État de l'Illinois, en tant que commanditaire non fédéral, a signé l'accord d'ingénierie et de conception préalable (PED en anglais) avec l'*USACE* en décembre 2020, la phase PED du Projet Interbassins de Brandon Road devant être achevée en 2023 ; et

ATTENDU QUE l'État de l'Illinois et l'État du Michigan ont contribué un total combiné de 10,1 millions \$ à la phase PED – soit 35 % du prix estimé à 28,9 millions \$ – conformément aux exigences en matière de partage des coûts ; et

ATTENDU QUE la Loi « *Water Resources Development Act* » (WRDA) de 2020 a autorisé la construction du Projet Interbassins de Brandon Road, sous réserve que l'*USACE* et l'État de l'Illinois signent un accord de partenariat de projet (PPA) ; et

ATTENDU QUE la Loi « *Infrastructure Investment and Jobs Act* » (IIJA), promulguée en novembre 2021, prévoyait 225,84 millions \$ pour le Projet Interbassins de Brandon Road, ce qui permettrait de financer les étapes finales de la phase PED et les étapes initiales de la phase de construction. Le Congrès américain a fourni un montant supplémentaire de 47,88 millions \$ pour le projet dans la Loi « *Consolidated Appropriations Act* » (pour l'année fiscale 2023) ; et

ATTENDU QUE l'*USACE* et l'État de l'Illinois doivent signer le PPA pour assurer l'attribution du financement fédéral fourni par l'IIJA et les récents crédits du Congrès, ainsi que pour éviter les perturbations du projet ; et

ATTENDU QUE la loi WRDA 2022, promulguée en décembre 2022, a porté à 90 % la part fédérale des coûts de construction du Projet Interbassins de Brandon Road, le promoteur non fédéral – l'État de l'Illinois – étant responsable des 10 % restants ; et

ATTENDU QU'en février 2023, le gouverneur J.B. Pritzker de l'Illinois et la gouverneure Gretchen Whitmer du Michigan ont proposé un financement non fédéral combiné de 114 millions \$ pour le Projet Interbassins de Brandon Road. Plus précisément, le budget d'investissement de l'État proposé par le gouverneur Pritzker pour l'exercice 2024 comprend 50 millions \$ et le budget supplémentaire proposé par le gouverneur Whitmer pour l'exercice 2023 comprend 64 millions \$; et

ATTENDU QU'en mars 2023, l'*USACE* a publié une nouvelle estimation pour le Projet Interbassins de la route de Brandon, établissant le coût total à 1,15 milliard \$, soit une augmentation de 131,4 millions \$ ou 12,9 % par rapport à l'estimation précédente.

IL EST RÉSOLU QUE :

- L'Assemblée générale de l'Illinois et la législature du Michigan devraient approuver le financement non fédéral du Projet Interbassins de Brandon Road proposé par le gouverneur Pritzker et la gouverneure Whitmer, respectivement.
- L'État de l'Illinois et l'*USACE* devraient signer rapidement l'accord de PPA pour la construction du Projet Interbassins de Brandon Road, tout en explorant activement tous les arrangements possibles pour éviter de perturber les efforts soutenus par le gouvernement fédéral pour empêcher la carpe envahissante de pénétrer dans les Grands Lacs.
- L'État de l'Illinois et l'État du Michigan doivent continuer à informer les autres États des Grands Lacs et les élus locaux de l'avancement du Projet Interbassins de la Brandon Road et de la manière dont ils peuvent soutenir tous les efforts visant à protéger les Grands Lacs de la carpe envahissante.
- IL EST RÉSOLU QUE des copies de la présente résolution soient distribuées aux personnes suivantes : au gouverneur J.B. Pritzker de l'Illinois; à la gouverneure Gretchen Whitmer du Michigan; aux dirigeants de l'*USACE*; à la *Great Lakes Task Force* et aux comités pertinents du Congrès américain.